

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 janvier 2007

PROTECTION DE L'ENFANCE - (n° 3184)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 297

présenté par
Mme Pecresse, rapporteure
au nom de la commission des affaires culturelles

ARTICLE 13

Dans la dernière phrase de l'alinéa 29 de cet article, substituer au mot :

« pourra »

le mot :

« peut ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel visant à mettre au présent les verbes initialement au futur.